

Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

SPHEREX-AMC

Z.I de Chavanon

43120 Monistrol sur Loire

Téléphone :

+33 (0) 471 612 854

Téléphone en cas d'urgence:

+33 (0) 471 612 854

Spherex-amc@orange.fr

Code de la préparation : ABAS S15

Utilisation : additif pour plastique

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé dangereux au sens de la directive 99/45/CE ou 67/548/CEE (y compris les amendements).

Éléments d'étiquetage : aucun

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement. Ce produit ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB.

Dangers physiques / chimiques :

Susceptible de former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (durant le traitement/ la manipulation). Des granulés répandus sur une surface dure représentent un danger de glissade. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures thermiques susceptibles d'entraîner des lésions irréversibles. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition.

Dangers pour la santé :

Si de la poussière est générée, elle peut être abrasive pour les yeux et provoquer une irritation mineure des voies respiratoires. Les vapeurs ou émanations dégagées lorsque le produit est chauffé peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Pour la cristobalite broyée :

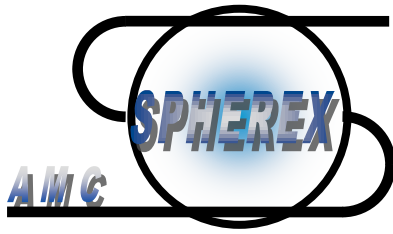
La cristobalite broyée utilisée contient de la silice cristalline alvéolaire sous forme d'impuretés et est donc classé STOT RE1, selon les critères définis dans le règlement CE 1272/2008 et dangereux selon les critères définis dans la directive 67/548/CEE à cause du risque de génération de silice cristalline alvéolaire dans l'air.

S.A.S SPHEREX AMC

Z.I CHAVANON - 43120- Monistrol sur Loire

Tél 04.71.61.28.54 Fax 04.71.61.28.21 - SPHEREX-AMC@orange.fr

Siret 443 933 791 00016 – APE 252 H



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Selon le type de manipulation et d'utilisation (ex : broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire sont susceptibles d'être générées dans l'air.

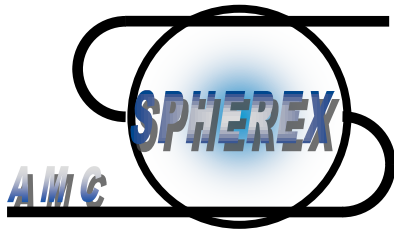
Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement.

L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée. Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Substance | N° CAS | Concentration | Etiquetage | Phrases H et P |
|---------------------|------------|---------------|------------|--|
| PEBD | 9002-88-4 | >80 % | | |
| Cristobalite broyée | 14464-46-1 | <13 % | | H372 P260 P285 P501 |
| Agent anti statique | 61791-44-4 | | | H302,H314, H400 P260,P264,P270, P273,P280, P301+P312, P301+P330+P331 P303+P361+P353 P304+P340 P305+P351+P338 P310, P321, P363, P391, P405, P501 |

La cristobalite broyée est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XII de REACH.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Dans des conditions normales de mise en œuvre et d'utilisation, les additifs encapsulés ne sont pas susceptibles de représenter un danger pour la santé.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :

Mettre la victime à l'air libre, ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment à l'eau froide en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale. Vérifier si la personne porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. Continuez pendant 10 minutes au moins.

Contact avec la peau :

Produit chaud : immerger ou rincer immédiatement la zone de la peau touchée avec de grandes quantités d'eau froide afin de dissiper la chaleur. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Couvrir d'une compresse en coton propre ou de gaze et obtenir des soins médicaux sans délai. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

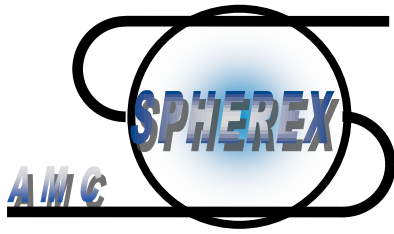
Inhalation :

Aller à l'air frais et se reposer. Garder la personne au chaud. En cas d'interruption de la respiration, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Maintenir au repos. Consulter un médecin si les troubles persistent. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détachez tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Respirer des poussières de silice cristalline pendant de longues périodes peut endommager vos poumons. Même des petites éclaboussures d'agent anti statique peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. La silice cristalline (cristobalite) est une cause connue de silicose, une maladie des poumons progressive, parfois fatale.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant de personnel médical.

En cas de vomissements, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détachez tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Informations à l'usage du médecin :

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Les personnes qui ont eu des maladies liées à la peau, au système respiratoire ou au système nerveux central peuvent être confrontées à des risques accrus en cas d'exposition à cette substance. Les brûlures chimiques doivent être traitées comme des brûlures thermiques. Les réactions cutanées peuvent se développer après une période de 24 à 48 heures. Si les yeux sont touchés, rincez les avec des solutions tampon ou de simples solutions irrigantes, pendant au moins 15 minutes. En cas d'ulcération ou de blessure conjonctivale, faites examiner le patient par un ophtalmologiste. L'ingestion d'agent anti statique peut provoquer de graves ulcérations, inflammations et une perforation de l'appareil gastro-intestinal. L'aspiration pendant l'émèse provoquée peut gravement porter préjudice aux poumons. Contactez un centre anti poison pour obtenir des informations complémentaires sur le traitement. Traitez tous els effets additionnels de façon symptomatique.

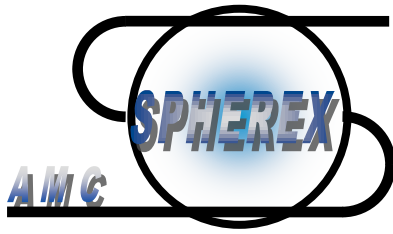
Protection du personnel d'urgence :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour éteindre les flammes.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Techniques de lutte contre l'incendie :

Ne pas appliquer un jet d'eau de façon directe qui pourrait répandre le feu. Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde. Utiliser des appareils respiratoires adaptés. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Assurer un refroidissement prolongé afin de prévenir une ré-inflammation. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Après un feu, ventiler complètement la zone et asperger d'eau, nettoyer les murs et les surfaces métalliques. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Produits de combustion dangereux :

Fumée et vapeurs. Sous produits de combustion incomplète, oxydes de carbone, gaz nitreux, hydrocarbures inflammables. Ne pas inhaler les gaz produits par la combustion et l'explosion.

Equipement de protection pour les intervenants :

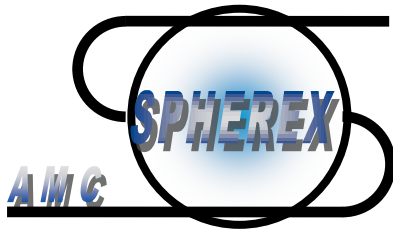
Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels :

Explosion : éviter la génération de poussières, de fines poussières en dispersion dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition représentent un danger d'explosion.

Remarque :

Les équipements électriques éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autre sources d'inflammation.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures de notification :

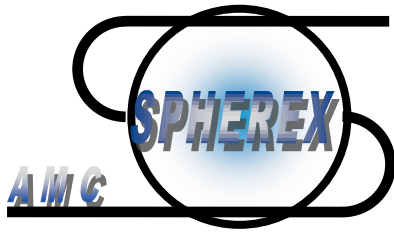
En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

Précautions environnementales :

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous sols ou espace clos. Déversements importants : couvrir les déversements avec une feuille ou bâche en plastique afin de minimiser la propagation. Si déversement dans l'eau : stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Récupération par écrémage. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit. Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basés sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit. Toutefois les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Précautions personnelles :

Eviter le contact avec le produit déversé. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Emmener les personnes en lieu sûr. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié. Il ne faut pas laisser les poussières s'accumuler sur les surfaces, car elles sont susceptibles de former un mélange explosif si elles sont rejetées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Eviter la dispersion de poussières dans l'air (par exemple, en nettoyant les surfaces empoussiérées à l'air comprimé). Empêcher l'exposition des poussières à des sources d'ignition. Par exemple, utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et interdire la présence de flammes, étincelles ou de fumeurs à proximité immédiate. Porter les dispositifs de protection individuelle. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes. Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations face au vent. Des granulés répandus sur une surface dure représentent un danger de glissade. Eviter la formation d'un nuage de poussières. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

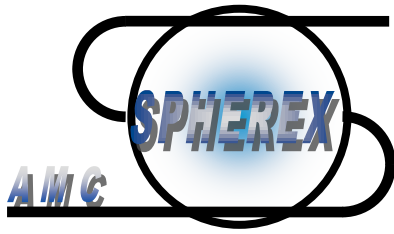
Eviter de balayer à sec et utiliser des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par le vide pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Rincer les environs avec de grandes quantités d'eau et de savon. Porter des équipements de protection individuelle conformes à la législation nationale en vigueur. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulations :

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Un nettoyage de routine doit être institué afin de s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Les poussières du produit peuvent accumuler des charges électrostatiques de par la friction liée aux opérations de transfert et de mélange et provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Mettre en place des précautions appropriées vis-à-vis des sources d'ignition, telles que mise à la terre, atmosphère inerte ou outils ne produisant pas d'étincelles. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. A titre de conseil, consulter les normes applicables localement. Eviter les températures élevées pendant des périodes prolongées. Eliminer toutes les sources d'ignition. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Ne pas exposer au soleil.

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou des sources d'inflammation. En dehors de la nature spécifique du polymère, les conditions d'humidité, d'ensoleillement et de température influent sur le comportement du produit au cours de son stockage et de sa manipulation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locale/nationale en vigueur. Eviter de respirer les fumées, prévoir des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières et fumées sont générées. En cas de ventilation insuffisante, porter des équipements de protection respiratoire adaptés. Les travailleurs doivent être protégés de toute possibilité de contact avec la résine fondue. Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention peuvent générer des poussières combustibles. Manipulez les produits avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air et éviter leur dispersion par le vent pendant les manutentions. Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas manger ni boire pendant le travail. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016
Indice de révision : 1

Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Veillez particulièrement à éviter un empilement inapproprié des sacs palettisés ou autres emballages. En effet, les produits polymères peuvent, sous certaines conditions, présenter une instabilité dimensionnelle.

Durant les opérations de transfert, éviter les conditions générant de la chaleur. Stocker dans le récipient d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de matériaux incompatibles. Le choix du conteneur peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de produits incompatibles, flammes nues et hautes températures. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. . Maintenir les conteneurs fermés et stocker les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel. Eviter les substances incompatibles. Se laver parfaitement les mains après manipulation ou contact. Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les emporter chez soi.

Emballages adaptés : conteneurs vrac, wagons à trémie, sac, fûts...

Matériaux et revêtement adaptés : aluminium, polyéthylène.

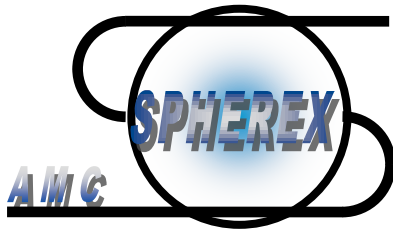
8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Respecter les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air.

Pour les poussières inorganiques, la VLEP est de 5 mg/m³ pour 8 heures.

Pour le PEBD : en présence de poussières, l'ACGIH recommande pour les particules insolubles ou faiblement solubles non spécifiées par ailleurs une valeur moyenne d'exposition (VME) de 10mg/m³ (particules respirables). Ce produit peut aussi contenir des concentrations variables d'additifs tels qu'agents glissants, anti bloc, antioxydants, stabilisants et inhibiteurs de corrosion.

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesure de contrôle à envisager. Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Précautions particulières :

Dans le cas d'une génération importante de vapeurs/ fumées lors de la transformation à chaud de ce produit, il est recommandé d'équiper les postes de travail pour mesurer la concentration des sous produits de dégradation thermique susceptibles d'être émis à des températures élevées. Les transformateurs de ce produit doivent s'assurer qu'une ventilation adaptée ou d'autres moyens sont utilisés pour maîtriser l'exposition. Il est recommandé d'observer les valeurs limites d'exposition actuellement préconisées par l'ACGIH pour les sous produits de dégradation thermique. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle des poussières tels que ventilation locale avec extraction et systèmes de transport utilisés dans la manipulation du produit soient conçus et entretenus de façon à minimiser la génération et l'accumulation de poussières. S'assurer que les systèmes de manipulation des poussières sont conçus pour minimiser le potentiel d'ignition de poussières et pour empêcher la propagation d'une explosion. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'explosion existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales. Il importe de se reporter à la norme européenne EN689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

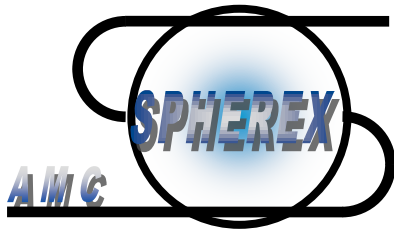
Protection individuelle :

Protection des yeux :

Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé ainsi qu'un masque facial. Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Eviter le port de lentilles de contact lors de l'utilisation de ce produit

Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Si le produit est chaud, le port de gants de protection thermique est recommandé. En cas de risque de contact avec les avant bras, porter des gants à manchette. Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales de types de gants.

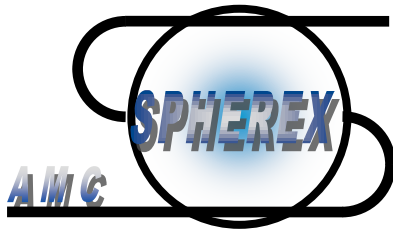
Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment : le port de tablier et de manches longues est recommandé lorsque le produit est chaud, pour assurer une bonne protection thermique et chimique. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées. Se laver les mains à la fin de chaque session de travail.

Protection respiratoire :

Porter un appareil muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé : masque de protection anti-poussière P2. En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Le port d'un appareil respiratoire homologué à épuration d'air est recommandé pour les brouillards d'huile ou les poussières. Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136,140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres. En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/ vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Hygiène :

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Avoir une bonne hygiène personnelle, ne pas fumer ni boire, manger ou stocker de la nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016
Indice de révision : 1

S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos.

Environnement :

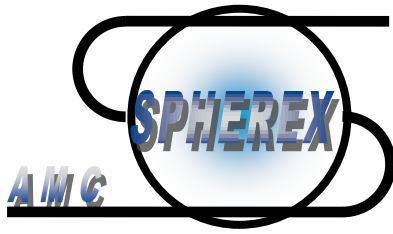
Traiter les déchets conformément aux réglementations locales et nationales. Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures techniques :

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Polymère de base : | PEBD |
| MFR (2.16kg; 190°C): | 10-15g pour 10 min |
| Aspect : | laiteux opaque |
| Densité réelle : | environ 0,97 |
| Odeur : | presque sans odeur |
| Pression de vapeur : | non applicable |
| Valeur pH : | donnée non disponible |
| Viscosité : | donnée non disponible |
| Température de décomposition : | donnée non disponible |
| Point éclair : | non applicable |
| Solubilité dans l'eau: | insoluble |
| Coefficient de partage : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation : | non applicable |



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité, stabilité :

Le produit est stable et aucune polymérisation n'est censée se produire dans les conditions normales. Eviter les températures supérieures à 25°C.

Pendant des chauffages prolongés à des températures supérieures à 300°C, des produits peuvent se dégager. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation de système respiratoire.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation n'est censée se produire dans les conditions normales.

Décomposition thermique :

Des produits ne se décomposant pas à température ambiante peuvent se décomposer à haute température. Produits de décomposition dangereuse : ammoniac, oxydes d'azote.

Substances incompatibles :

Oxydants forts, acides forts et alcalins forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue :

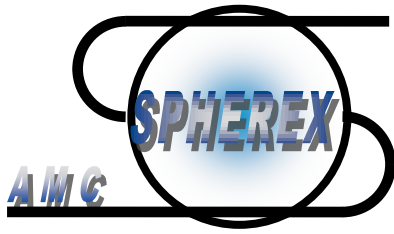
Pour le PEBD : DL50 orale : >5000 mg/kg pour rat

Pour l'agent anti statique: DL50 orale/rat : >200mg/kg

Toxicité chronique :oral : 90 jours, aucun effet néfaste observé ;13mg/kg/jour (rat, chien)

| Test | Espèce | Résultat |
|-----------------------|--------|--|
| Irritation de la peau | Lapin | Corrosif |
| Irritation des yeux | | Corrosif, provoque des brûlures des yeux |
| Sensibilisation | | Donnée non disponible |

Les poussières peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux et les voies respiratoires. Contient des additifs encapsulés dans le polymère. Dans des conditions normales de mise en œuvre et d'utilisation, les additifs encapsulés ne sont pas susceptibles de représenter un danger pour la santé. Toutefois, le meulage du polymère n'est pas recommandé sans appliquer des mesures adaptées de contrôle de l'exposition.

Corrosion/ Irritation cutanée :

L'agent anti statique est corrosif pour la peau.

Dans les conditions normales d'opération, le produit est chauffé à des températures élevées, un contact avec le produit peut provoquer des brûlures thermiques.

Domage oculaire, irritation des yeux :

L'agent anti statique est corrosif pour les yeux.

Des températures élevées peuvent générer des vapeurs en concentrations suffisantes pour irriter les yeux. Les effets peuvent comprendre sensation d'inconfort et rougeur. La poussière irrite les yeux, la peau et les muqueuses et peut provoquer un œdème toxique du poumon.

Ingestion :

Peut provoquer une suffocation par ingestion.

Inhalation :

Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules de silice cristalline. La poussière irrite les yeux, la peau et les muqueuses et peut provoquer un œdème toxique du poumon.

Sensibilisation :

Cutanée : non applicable

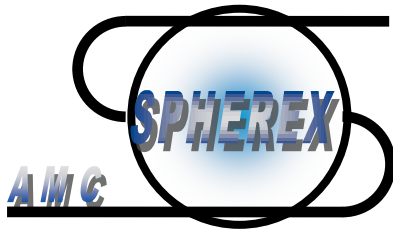
Mutagénicité : non applicable

Cancérogénicité : non applicable

Toxicité pour la reproduction : non applicable

Toxicité génétique : non applicable

Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016
Indice de révision : 1

En 1997, le CIRC a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme, il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. En juin 2003, le CSLEP a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. Il existe donc un ensemble de preuves qui confirment le fait que le risque accru de cancer serait limité aux personnes déjà atteintes de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être garantie par le respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires en vigueur et la mise en œuvre de mesures supplémentaires de gestion des risques, le cas échéant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature. L'agent anti statique est très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour l'agent anti statique:

| <u>Test</u> | <u>espèce</u> | <u>résultat</u> |
|-------------|---------------|-----------------|
| LD50 orale | rat | >200mg/kg |
| LD50-96h | poisson | 0.1-1mg/L |
| EC50-48h | daphnie | 0.1-1mg/L |
| EC50-48h | algues | 0.1-1mg/L |

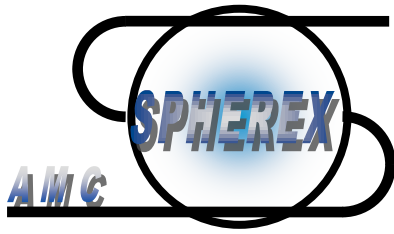
Persistance et dégradabilité :

Ce solide polymérique insoluble dans l'eau devrait être inerte dans l'environnement. Une exposition à la lumière du soleil devrait provoquer une photo dégradation en surface.

Susceptible d'être persistant. L'hydrolyse, la photolyse et l'oxydation atmosphérique ne sont pas susceptibles d'être significatives. Le potentiel de bioaccumulation est faible.

Mouvement et répartition :

Dans l'environnement le produit devrait demeurer dans le sol. Non soluble dans l'eau. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016
Indice de révision : 1

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Pour un produit non contaminé, l'élimination peut se faire par recyclage mécanique, chimique ou par récupération d'énergie. Pour un produit contaminé, les options restent les mêmes bien qu'une évaluation supplémentaire soit nécessaire. Les méthodes d'élimination doivent être en conformité avec les lois nationales, provinciales et tout arrêté municipal et local.

Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes aux directives cadres UE 91/156/CEE, 91/689/CEE et à leurs adaptations ultérieures ainsi qu'aux directives UE relatives aux flux de déchets prioritaire. Le transfert transfrontalier des déchets doit être conforme au règlement UE 259/93. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée.

Dans la mesure du possible, le recyclage est préféré à l'élimination.

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stocker les emballages utilisés dans des réceptacles fermés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

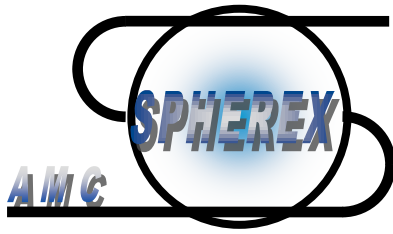
Route et rails : non réglementé
Mer : non réglementé
Air : non réglementé
Voies de navigation intérieures : non réglementé
Précautions particulières à prendre : non réglementé

Pour l'agent antistatique :

Classes de danger :

ADR : 8
IATA : 8
IMDG : 8

Numéro UN : 3259 dénomination : amines solides corrosives
Polluant marin : oui



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016
Indice de révision : 1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

L'évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a pas été réalisée.

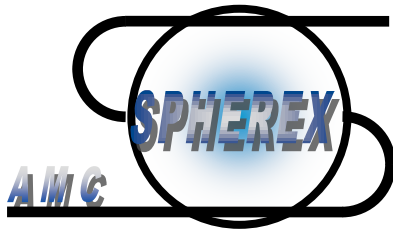
16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des mentions de danger H citées précédemment :

- H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H302 Nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

Texte complet des conseils de prudence P citées précédemment :

- P260 Ne pas respirer les poussières
P264 Se laver soigneusement après manipulation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux, du visage
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



Fiche de données sécurité **ABAS S15**

Date de révision : 23/08/2016

Indice de révision : 1

| | |
|------|---|
| P308 | En cas d'exposition prouvée ou suspectée : |
| P310 | Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. |
| P321 | Un traitement spécifique est urgent |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation |
| P391 | Recueillir le produit répandu |
| P405 | Garder sous clef |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies au mieux de nos connaissances et des informations disponibles à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre la manipulation, la fabrication, l'entreposage, le transport, la distribution, l'utilisation et l'élimination dans des conditions sécuritaires satisfaisantes, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des critères de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du produit avec d'autres substances ou utilisables pour d'autres procédés de fabrication particuliers et / ou conditions d'opérations particulières. Il reste de la responsabilité du client d'effectuer tous les tests qu'il jugerait nécessaires afin de s'assurer de la compatibilité du produit à son application.